

COMMUNE DE
LE GAVREANNULATION D'UNE DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 09/12/2025

Par : Monsieur ROUAUD Philippe

Demeurant à : 18 rue des Landes
44130 Le Gâvre

Pour : le détachement de 4 lots

Sur un terrain sis à : 18 route de Blain
44130 LE GAVRE

Référence dossier

N° DP 44062 25 B0066

Surfaces de plancher :

Destination :

Le Maire,

Vu la déclaration préalable susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/12/1986, révisé les 06/07/2005 et 03/02/2010, modifié les 07/03/2012, 05/06/2013 et 23/02/2022 ;

Vu la demande d'annulation en date du 18/12/2025 de la Déclaration Préalable d'Aménagement n° DP 44062 25 B0066, adressée par Monsieur ROUAUD Philippe ;

ARRÊTE**ARTICLE UNIQUE** : la déclaration préalable n° DP 44062 25 B0066 est annulée.Fait à LE GAVRE,
Le 29 décembre 2025Le Maire,
Nicolas OUDAERT*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

Cadre réservé à l'administration

Date d'envoi au Préfet : 31 / 12 / 2025

Date de première présentation au demandeur : 31 / 12 / 2025